

AR Prefecture

016-200054047-20220523-2022_05_23_23-DE
Reçu le 25/05/2022
Publié le 25/05/2022

Il est précisé que les frais de garde sont dus dès le jour de capture de l'animal.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les tarifs proposés, ci-dessus.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 24 mai 2022

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

